



Parc national
des Cévennes



Appel à projets « Plantons des haies mellifères »

Le Parc national des Cévennes lance un appel à projets pour la plantation de haies mellifères sur le territoire. Le dispositif s'inscrit dans le cadre du programme mené par l'établissement public, sur 2020-2022, pour être un territoire pilote dans l'accueil des insectes pollinisateurs. **Cet appel à projets s'adresse aux collectivités locales** situées sur la zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national.

Pourquoi le PNC vous invite-t-il à planter des haies mellifères ?

- La plantation de haies mellifères permet **d'augmenter et diversifier les ressources en nectar et en pollen** disponibles pour les pollinisateurs présents sur le territoire.
- De manière plus générale, **reconstituer un maillage de haies** permet d'avoir de **multiples fonctionnalités** (maintien de la qualité des eaux, lutte contre l'érosion des sols, adaptation et atténuation des effets du changement climatique, site de nidification de nombreux oiseaux, ...)
- Ce maillage de haies composites permet de renforcer la trame verte sur vos territoires et créer des micro réservoirs de biodiversité (corridors écologiques)
- La plantation de haies peut s'intégrer dans des projets plus larges en faveur de la biodiversité et est une manière concrète de **sensibiliser les citoyens aux enjeux de préservation des pollinisateurs**

Dans cette opération, le PNC soutient la filière d'arbres et d'arbustes labellisée « Végétal local », qui garantit un **approvisionnement en végétaux issus du milieu naturel local et porteurs d'une large diversité génétique**.

Les collectivités intéressées doivent faire acte de candidature en renvoyant les éléments suivants :

- Une **lettre de candidature** (Annexe A) signée par le maire de la collectivité
- Le **dossier de candidature** (Annexe B) décrivant les motivations et la base du projet
- La **liste d'engagements** (Annexe C) signée par le maire de la collectivité

Un même candidat peut proposer plusieurs projets de plantation de haies, néanmoins la sélection se limitera à un projet maximum par candidat. Le Parc national des Cévennes souhaite pouvoir répartir les projets sur l'ensemble de son territoire. **L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 janvier 2022**, pour des plantations prévues fin 2022.

Cet appel à projets s'inscrit dans un programme porté par l'EP PNC et financé par le FEDER (50%), l'ANCT (20%), la Région Occitanie (6%) et l'EP PNC (24%).



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

1. Construire mon projet

1.1 - Les fournitures et services pris en charge

Pour les projets retenus, seront financés à 100 % :

- l'aide à la conception du projet ;
- les travaux de préparation du sol et de plantation ;
- les plants (cf liste d'essences financées §1.2) ;
- les protections (gainés et piquets, § 1.4) ;
- le paillage 100% biodégradable.

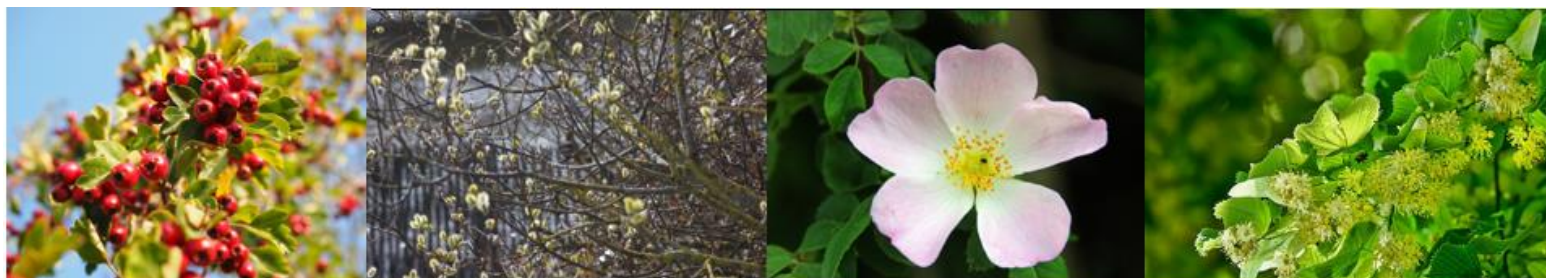
Pour réaliser les projets, le Parc missionnera deux prestataires. L'un sera chargé de l'aide à la conception des projets et de l'accompagnement technique et l'autre livrera les fournitures et sera en charge de la réalisation des travaux. Les collectivités seront invitées à participer à des journées techniques sur l'entretien des haies.

1.2 - Le choix des essences

La liste comprend un panel d'essences répondant aux caractéristiques suivantes :

-  adaptées aux diverses composantes géologiques du territoire (calcaire, granite, schiste) ;
-  en proportion équilibrée d'arbres et d'arbustes ;
-  présentant un réel intérêt pour le pollen ou le nectar ;
-  présentant des périodes de floraison complémentaires, afin d'étaler la durée de présence de fleurs ;
-  principalement disponibles suivant les références techniques du label « Végétal local ».

Si le porteur de projet souhaite intégrer des essences ne figurant pas dans cette liste, il pourra être conseillé sur des essences complémentaires, non invasives et locales, adaptées à son projet, lors de l'accompagnement technique à la conception de la haie, mais aucune aide ne pourra lui être accordée pour ces essences complémentaires.



La liste de plants d'arbres et d'arbustes disponibles est la suivante :

Nom commun	Nom scientifique	Milieu propice		
		calcaire	schiste	granite
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	x	x	x
Amélanchier	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	x	x	x
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	x	x	x
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	x	x	x
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	x	x	x
Noisetier	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	x	x	x
Merisier	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	x	x	x
Saule Marsault	<i>Salix caprea</i> L., 1753	x	x	x
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	x	x	x
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	x	x	x
Cerisier de Ste Lucie	<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	x	x	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753		x	x
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i> L., 1753	x		
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753 subsp. <i>sanguinea</i>		x	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i> L., 1753	x		
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753		x	x
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753		x	x
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753		x	
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	x		
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	x		
Poirier sauvage	<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	x		
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i> L., 1753		x	x
Sorbier des Oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753		x	x
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i> L., 1753		x	x
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	x	x	x
Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	x	x	x
Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	x	x	x
Romarin officinal	<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	x		
Filaire à feuilles étroites	<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753		x	x
Frêne oxyphyllé	<i>Fraxinus angustifolia</i> L., 1753		x	x
Poirier à feuilles d'amandier	<i>Pyrus spinosa</i> Forssk., 1775	x		
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753		x	x
Cormier	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	x		
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763		x	x

1.3 – Le choix du type de haies

Trois types de haies sont proposées :

La haie ornementale sur un rang :

Elle contient principalement de grands arbres et de grands arbrisseaux.

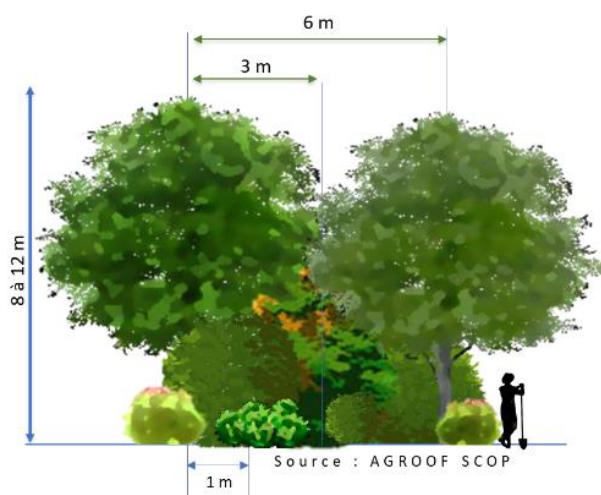
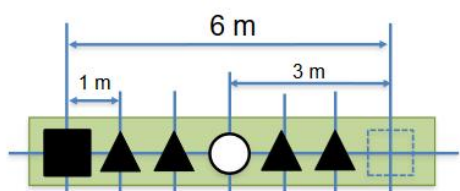
Exemples de projets :

- aux abords des chemins pour **protéger** les promeneurs **contre le vent** et apporter de **l'ombre**,
- autour des bâtiments pour **diminuer les coûts de chauffage**,
- aux abords des routes pour **empêcher l'accumulation de neige** durant l'hiver...

Contexte de plantation

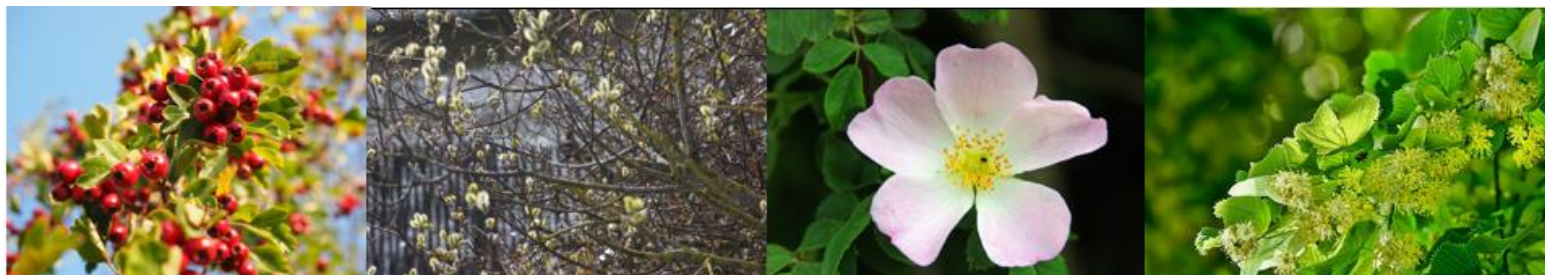
- Climat méditerranéen
- Sols argilo-calcaires (*Calcicoles* – $Ca^{++} < 10\%$)
- Bilan hydrique faible (*Xérophiles*)

Module de plantation



Longueur haie (m)	100	Longueur module (m)	6	Répétitions module	16+	Total plants	101
	Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module
HAUTS JET	1	CÉPÉE	1	GRANDS ARBRISSEAUX	4	PETITS ARBRISSEAUX	0
Tiellou à g.f.	6	Erable de Montpellier	8	Filaire à feuilles étroites	17	-	-
Cormier	6	Arbousier	8	Nerprun alaterné	17	-	-
Poirier à feuilles d'amandier	5			Viorne tin	17	-	-
				Amélanchier à feuilles ovales	17	-	-
Total	17	Total	16	Total	68	Total	0

NB : Le contexte de plantation est donné à titre d'exemple, un prestataire conseillera au mieux les collectivités retenues dans le choix de leur haie lors de la phase d'aide à la conception du projet.



La haie arbustive sur deux rangs :

Elle est plus large et contient principalement des grands et petits arbrisseaux

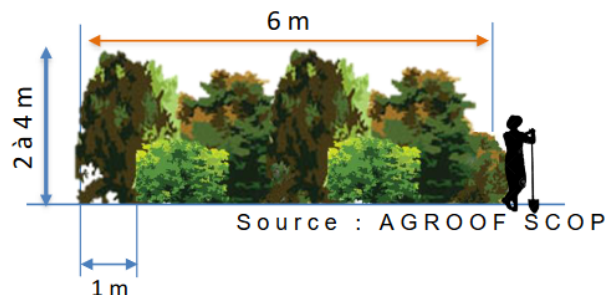
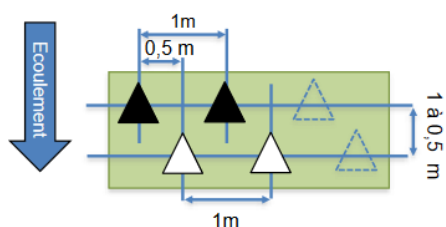
Exemples de projets :

- dans des zones de pente pour **lutter contre l'érosion du sol** et les **inondations**
- au niveau des zones de captage
- en délimitation de terrain,
- autour d'un parc...

Contexte de plantation

- **Climat méso-méditerranéen**
- **Sols argilo-calcaires** (*Calcicoles*)
- **Bilan hydrique faible** (*Xérophiles*)

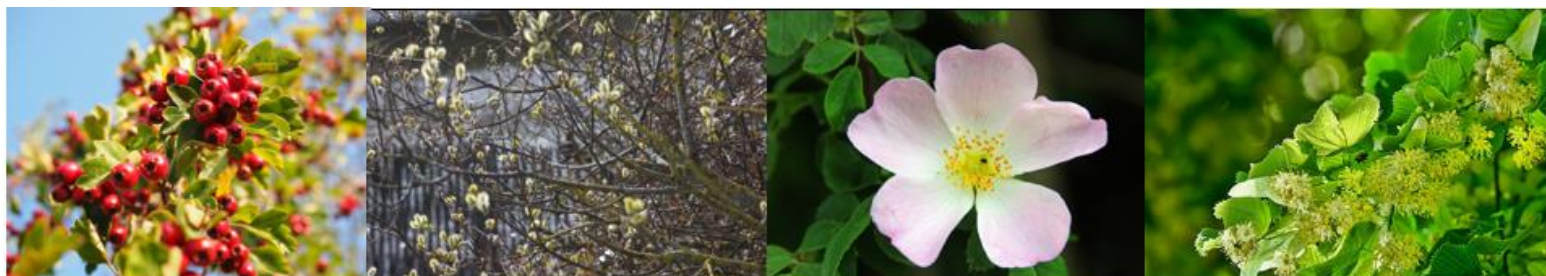
Module de plantation



Longueur haie (m)	201	Longueur module (m)	2	Répétitions module	100	Total plants	202
	Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module
HAUTS JET	0	CÉPÉE	0	GRANDS ARBRISSEAUX	1	PETITS ARBRISSEAUX	1
				Cerisier de Ste Lucie	21	Églantier des chiens	21
				Cornouillier male	20	Viorne tin	20
				Cognassier	20	Aubepine monog.	20
				Amélanchier à f.o.	20	Romarin officinal	20
				Arbousier	20	Cornouillier sang.	20
Total	0	Total	0	Total	101	Total	101

+ Bande enherbée

NB : Le contexte de plantation est donné à titre d'exemple, un prestataire conseillera au mieux les collectivités retenues dans le choix de leur haie lors de la phase d'aide à la conception du projet.



La haie fruitière (pour les oiseaux) :

Elle contient principalement de petits arbrisseaux produisant des fruits sauvages.

Exemples de projets :

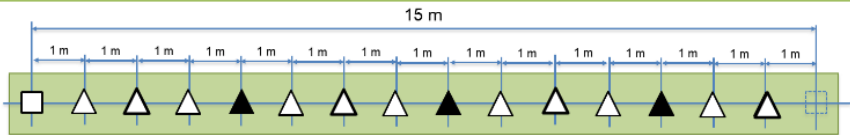
- au bord des chemins, ou en entrée de village pour améliorer l'aspect esthétique
- dans des zones d'observation des oiseaux et des autres animaux sauvages

Contexte de plantation

- **Climat méso-méditerranéen**
- **Sols argilo-limono-sableux** (*Neutre à alcalin*)
- **Bilan hydrique moyen** (*Mésophiles*)



Module de plantation



Longueur haie (m)	150	Longueur module (m)	15	Répétition module	10	Total plants	151
	Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module		Répétitions dans module
HAUTS JET	1	CÉPÉE	0	GRANDS ARBRISSEAUX	3	PETITS ARBRISSEAUX	11
Pommier franc	3						
Tilleul à grandes feuil.	3					Romarin officinal	40
Poirier franc	3			Cognassier de Provence	5	Viorne tin	40
Prunier myrobolan	2			Laurier noble	10	Rosier des chiens	30
				Nerprun alaterne	10		
				Arbousier	5		
Total	11	Total	0	Total	30	Total	110

NB : Le contexte de plantation est donné à titre d'exemple, un prestataire conseillera au mieux les collectivités retenues dans le choix de leur haie lors de la phase d'aide à la conception du projet.



1.4 - La protection des plants et le paillage

Les **protections** proposées pour chaque plant sont une gaine individuelle (hauteur 120 cm, diamètre 20 cm) et deux piquets (hauteur 150 cm).

Le **paillage** est 100% biodégradable en rouleau ou en dalles individuelles.

Si des protections complémentaires doivent être apportées, les frais supplémentaires seront à la charge du porteur de projet (exemple : des clôtures pour protéger le linéaire du bétail ou une palissade pour protéger les jeunes plants les premières années dans des zones très ventées).

2. Respecter les critères de sélection et s'engager à long terme

2.1 - Les critères de sélection obligatoires et facultatifs

Les projets seront sélectionnés selon ces critères :

<u>Conditions obligatoires</u>	<u>Critères de sélection</u>
- Un linéaire compris entre 50 m et 500 m - Une diversité des essences en choisissant de manière équilibrée au moins six essences dans la liste (cf page 3) - Une cohérence entre le choix du type de haie et la localisation de celle-ci - Pas de projet sur des surfaces bétonnées ou enrobées pour éviter des travaux supplémentaires et pour respecter les délais	- Une intégration du projet de plantation dans des projets plus larges et en lien avec la biodiversité conformément aux objectifs de la charte du PNC - Une implication des collectivités dans des mobilisations citoyennes - Une volonté de développer des haies spontanées (cf page 9 « Pour aller plus loin »)

2.2 - La validation des projets et l'accompagnement technique

Les candidatures seront étudiées par un **comité de suivi** comprenant l'établissement public du Parc national des Cévennes et ses partenaires techniques. Dès la réception des dossiers, les projets seront évalués et classés en évaluant le respect des critères de sélection détaillés dans le paragraphe précédent. Dans leur dossier de candidature, **les collectivités seront représentées par leur élu référent (maire)** dans toutes les étapes du projet. Si besoin, des précisions seront demandées. Le projet sera validé à l'issue de cette phase de sélection.

En cas de validation du projet, le maire de la collectivité devra remplir et signer une **convention d'engagement** reprenant les éléments de l'Annexe C.

Chaque projet retenu bénéficiera d'une **aide technique** dans la phase de conception du projet (lieu d'implantation, choix des essences) et d'une journée de formation sur l'entretien des haies post-plantation, les chantiers de plantation seront réalisés par un prestataire fin 2022.

Une phase de concertation aura lieu entre la collectivité, l'EP PNC et le maître d'œuvre afin de **préciser les éléments techniques et finaliser ensemble le projet.**

15 janvier 2022

Fin janvier 2022

Début Février 2022

Mi-Février 2022



Si le projet est validé

2.3 - Les engagements de l'EP PNC (ou de son maitre d'œuvre) et de la collectivité

Le maire représentera la collectivité en tant que porteur de projet

Etablissement public du Parc national des Cévennes (ou maitre d'œuvre)	Collectivité
- Mettre en œuvre toutes ses compétences et son expertise pour la réussite de ce projet - Rédiger les marchés publics et sélectionner les prestataires (maitre d'œuvre et fourniture et travaux) - Apporter des conseils techniques - Gérer les commandes et les livraisons des fournitures pour chaque collectivité - Etre présent pendant les travaux et faire le suivi des livraisons et des travaux sur chaque commune - Diffuser les informations et documents de communication relatifs aux haies, lorsque le gestionnaire exprime son souhait de les recevoir - Organiser des journées de formations et d'échanges techniques, et veiller au suivi des haies plantées	- Etre propriétaire du terrain sur lequel la haie sera plantée - Autoriser le PNC et les prestataires à intervenir sur ce terrain - Accueillir l'entreprise sur son terrain pour le chantier de plantation, préparer l'intervention et mettre en sécurité le site - Etre présent à la réception des plants et pendant les travaux - Suivre des journées techniques sur les bonnes pratiques d'entretien des haies afin d'assurer le bon développement de la haie - Assurer l'entretien des haies post-plantation : Effectuer quelques arrosages au printemps de la première année - Laisser la haie en place pendant au moins 30 ans

Les candidats devront envoyer dans le dossier de candidature l'annexe C, reprenant ces éléments. Elle sera datée et signée par le maire de la collectivité. En cas de validation du projet, elle fera l'objet d'une convention d'engagement entre la collectivité et l'EP PNC.

Vos contacts pour tout renseignement

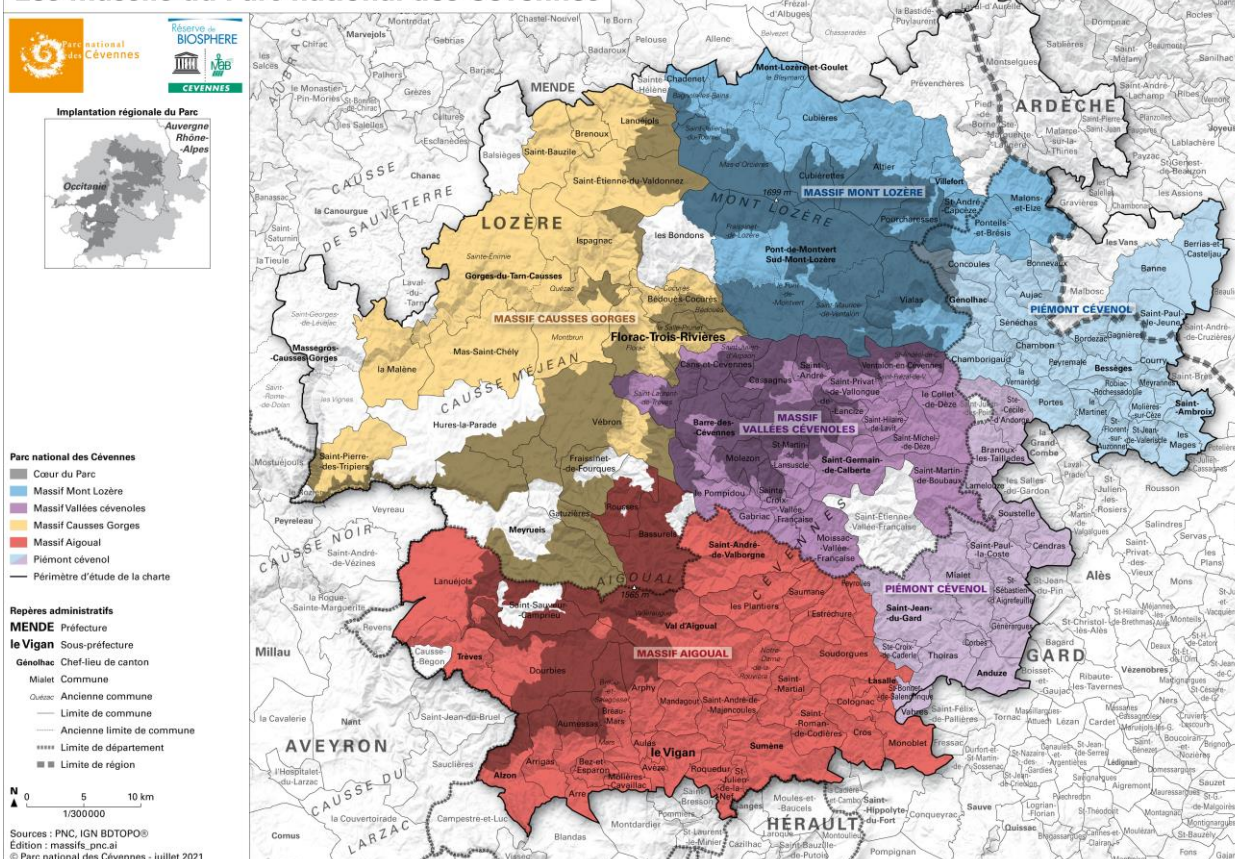
La coordinatrice de l'appel à projet :

Camille SAVARY – camille.savary@cevennes-parcnational.fr / 04 66 49 53 23

Les référents sur vos massifs :

- Piémont Cévenol :	Julien BRINET	04 66 61 29 40 / 06 88 86 72 31
- Vallées Cévenoles :	Matthieu DESCOMBES	04 66 45 18 49 / 06 72 04 05 56
- Mont Lozère :	Stéphan GARNIER	04 66 61 28 62 / 06 77 90 37 26
- Causses-Gorges :	Richard SCHERRER	04 66 65 75 26 / 06 77 97 29 93
- Aigoual :	Célia VILLARET	06 79 91 24 05

Les massifs du Parc national des Cévennes



POUR ALLER PLUS LOIN

Expérimenter la régénération naturelle assistée des haies

Parallèlement au financement des plantations, le Parc national souhaite **développer et expérimenter** la régénération naturelle assistée des ligneux, arbres et arbustes.

- **Où et pourquoi favoriser la régénération spontanée des ligneux ?**

En favorisant une partie enherbée et une partie en végétation spontanée, il est possible de faire **des zones très productives en biodiversité et en biomasse**, sans beaucoup d'entretien. Le développement de la végétation spontanée passe par **le développement d'essences pionnières** qui sont les premières à coloniser les espaces nus et ouverts à la lumière (ronces, prunelliers, genêts...). Cette étape délicate, au départ de la succession écologique, est nécessaire à la bonne implantation de la future haie.

La végétation spontanée, qu'on qualifie souvent d'ordinaire ou de banale est un gisement précieux trop souvent sous-estimé et présente de nombreux avantages :

-  Elle est gratuite
-  Elle est facile à gérer et à conduire
-  Elle est naturellement adaptée au contexte local et aux contraintes du milieu
-  Elle représente un véritable réservoir de biomasse et de biodiversité



Annexe A : Modèle de courrier de candidature



Objet

Réponse à l'appel à projet « Plantons des haies mellifères » 2020-2022,

Parc national des Cévennes
A l'attention de Madame la Directrice
Château de Florac
6 bis, place du Palais
48400 Florac

Suivi par

Prénom Nom du maire
Tél. direct
Courriel
Adresse de la collectivité

Date

Lieu et date

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur, par la présente, de répondre à l'appel à projet « Plantons des haies mellifères » porté par le Parc national des Cévennes.

Je vous adresse en pièces jointes :

- Le dossier de candidature (Annexe B)
- La liste des engagements signée (Annexe C)
- La localisation de mon projet de haies sur une carte

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ma sollicitation et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Signature du maire :



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. +33 (0)4 66 49 53 00
www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Annexe B : Dossier de candidature

Identité du porteur de projet

Adresse de la collectivité :

.....
.....

NOM Prénom du maire :

Téléphone(s) : / / / / / - et - / / / / /

Courriel :

NOM Prénom du référent technique :

Description de la base du projet

> Le linéaire

- ☐ 50 à 250 m de linéaire ☐ 251 à 500 m de linéaire

Préciser si possible :

> Le type de haie

- ☐ haie ornementale sur un rang ☐ haie arbustive sur deux rangs ☐ haie fruitière

> Le lieu d'implantation : joindre une carte

Le projet serait implanté :

- ☐ sur un terrain en propriété de la collectivité
☐ sur un terrain appartenant à une autre collectivité, en partenariat
☐ autre :

.....
.....

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ à proximité d'une école | ☐ à proximité d'un rucher-école | ☐ en bordure d'équipements |
| ☐ à proximité d'un cimetière | ☐ au cœur du village | sportifs ou de loisirs |
| ☐ à proximité d'une déchetterie | ☐ en bordure d'équipements techniques | ☐ autre : |



> Les motivations : Décrire les motivations du projet et son intégration dans une démarche plus globale au niveau de la collectivité (projet d'aménagement de l'espace public, actions de sensibilisation envisagées, implication des habitants et/ou scolaire, lien avec l'apiculture et les pollinisateurs, projet global favorable à l'environnement et à la biodiversité...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

> Les implications de la collectivité dans des dispositifs en faveur de la biodiversité et/ou des pollinisateurs :

- | | |
|---|---|
| ☐ Atlas de Biodiversité Communale | ☐ Spipoll |
| ☐ Démarche Bourg-centre (programme de la région Occitanie) | ☐ Apicité |
| ☐ Territoire engagé pour la nature | ☐ Aire terrestre éducative |
| ☐ Autre : | |

.....

.....

.....

> Facultatif : la formation et les outils des agents d'entretien d'espaces verts pour l'entretien des haies :

Les agents d'entretien ont-ils suivi des formations et disposent-ils d'outils de taille adaptée à l'entretien des haies (autre que l'épareuse) ? Expliquez.

.....

.....

.....

.....

.....

> Facultatif : la collectivité est-elle intéressée pour développer des haies spontanées pour aller plus loin que la plantation en valorisant la régénération naturelle des arbres et arbustes. Expliquer la motivation de la commune pour aller dans ce sens, et les lieux pré-ciblés pour expérimenter des haies spontanées.

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe C : Liste des engagements à respecter par l'EP PNC (ou son maître d'œuvre) et les collectivités candidates

En candidatant à cet appel à projet, je m'engage à respecter les points listés ci-dessous qui feront l'objet d'une convention entre l'EP PNC et la collectivité que je représente.

Etablissement public du Parc national des Cévennes (ou maître d'œuvre)	Collectivité
- Mettre en œuvre toutes ses compétences et son expertise pour la réussite de ce projet - Rédiger les marchés publics et sélectionner les prestataires (maître d'œuvre et fourniture et travaux) - Apporter des conseils techniques - Gérer la commande et la livraison des fournitures sur chaque commune par le territoire du Parc national, avec l'intermédiaire des partenaires techniques. - Etre présent pendant les travaux et faire le suivi des livraisons et des travaux sur chaque commune - Diffuser les informations et documents de communication relatifs aux haies, lorsque le gestionnaire exprime son souhait de les recevoir - Organiser des journées de formations et d'échanges techniques, et veiller au suivi des haies plantées	- Etre propriétaire du terrain sur lequel la haie sera plantée - Autoriser le PNC et les prestataires à intervenir sur ce terrain - Accueillir l'entreprise sur son terrain pour le chantier de plantation, préparer l'intervention et mettre en sécurité le site - Etre présent à la réception des plants et pendant les travaux - Suivre des journées techniques sur les bonnes pratiques d'entretien des haies afin d'assurer le bon développement de la haie - Assurer l'entretien des haies post-plantation : Effectuer quelques arrosages au printemps de la première année - Laisser la haie en place pendant au moins 30 ans

Nom de la collectivité :

Nom du maire :

Date et Signature du maire précédé de la mention « *lu et approuvé* » :